

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine ouvre, pour les collectivités territoriales et établissement publics territoriaux de l'ensemble du territoire national, au titre de l'année 2026 :

L'examen professionnel de bibliothécaire principal

Session 2026 – Catégorie A

1. Conditions d'inscription

Examen professionnel ouvert aux **bibliothécaires territoriaux ayant atteint le 5^{ème} échelon du grade de bibliothécaire**
ET
comptant au moins 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau.
Au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé.

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel, au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

Ainsi, pour cette session 2026, les candidats doivent remplir les conditions d'inscription susvisées au 1^{er} janvier 2027.

Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions, fixée le 19 février 2026.

2. Période d'inscription

| Pré-inscription du 6 janvier au 11 février 2026 inclus, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine). | Validation de l'inscription en ligne du 6 janvier au 19 février 2026 inclus 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine). |
|---|---|
| <p>Une <u>préinscription en ligne</u> sera ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none">- sur le site du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine : http://www.cdg35.bzh- par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat.</p> | <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat. En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 19 février 2026, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</p> <p>Le candidat déposera de manière dématérialisée l'ensemble des pièces justificatives requises (celles nécessaires à l'instruction des conditions d'inscription, ainsi que le dossier individuel) sur son espace candidat. <i>Se reporter à la section « Autres informations » ci-dessous</i></p> |

3. Dates et lieux des épreuves

| Épreuve d'admissibilité | Épreuve d'admission |
|---|---|
| L'épreuve d'admissibilité se déroulera à partir du 21 mai 2026 (date nationale), au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités, 1 avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard (35). | L'épreuve d'admission se déroulera en juin 2026, au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités, 1 avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard (35). |

Autres informations

Le dossier individuel et l'état détaillé des services devront impérativement être :

- déposés sur l'espace du candidat, au plus tard **le 19 février 2026** (23h59), délai de rigueur
ET
- obligatoirement transmis par voie postale en 3 exemplaires papier (pour présentation au jury), **au plus tard le 19 février 2026** (cachet de la poste faisant foi).

A défaut, le candidat ne pourra pas concourir (*bien se reporter au formulaire d'inscription*).

Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure de l'examen professionnel, disponible sur le site du [CDG 35](http://www.cdg35.bzh), organisateur de l'opération.
Pour plus d'information : concours@cdg35.bzh